RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02754
Numéro SIREN : 524 252 343
Nom ou dénomination : FINANCIERE ZELMAT

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000587

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — 1 2

Adresse de l'entreprise : 10, rue du Pountil 31410 MAUZAC — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

Numéro SIRET * : 5 2 4 2 5 2 3 4 3 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 3 1 0 3 2 0 2 2

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	1 004 459	CV	1 004 459
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	1 004 459	BK	1 004 459
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
	Autres créances (3)	BZ	624 781	CA	624 781
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	500 000	CE	500 000
	Disponibilités	CF	1 156 972	CG	1 156 972
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	371	CI	371
	TOTAL (III)	CJ	2 282 124	CK	2 282 124
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 286 583	1A	3 286 583

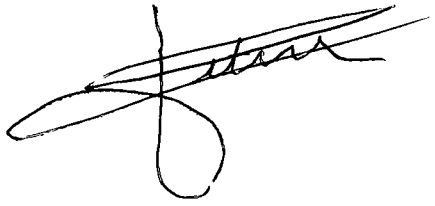
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an.	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks		Créances		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2022

FINANCIERE ZELMAT

Liasse Fiscale



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 SD 2022

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 579 600)	DA	579 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	57 960
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 608 489
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	869 322
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	3 115 371
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	136 955
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 076
	Dettes fiscales et sociales	DY	25 154
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	2 027
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	171 212
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 286 583

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	171 212
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptable janvier 2022

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐ *

			Exercice 11					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	280 000	FH		FI	280 000	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	280 000	FK		FL	280 000	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	280 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	10 061	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	9 823	
	Salaires et traitements *					FY	89 634	
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations dotations aux amortissements *					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	109 518	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	170 482	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	749 500	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	88	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	749 588	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	749 588	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	920 070	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Ligne de comptables - janvier 2022

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	50 748
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 029 588
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	160 266
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	869 322

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 *bis* du C G I)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 — obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 — Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5)

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2022

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des crédits)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LI		LM	
CORPORELLES			TOTAL III	LN		LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations			8U	1 004 359	8V		8W	100
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
FINANCIÈRES			TOTAL IV	LQ	1 004 359	LR		LS	100
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 004 359	ØH		ØJ	100

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG		NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	1 004 459	ØZ	1 004 459
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ		NK	1 004 459	2H	1 004 459
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	1 004 459	ØM	1 004 459

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Exercice N clos le 31032022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise FINANCIERE ZELMAT Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées »

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .. .. =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

⑥ **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 SD 2022

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☒ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RE		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		MD		NI		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		PQ		RR		RS		RT		RU		PV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales, agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non vérifié (NP + NQ + NR)	NW			Total général non vérifié (NS + NT + NU)	NY			Total général non vérifié (NW – NY)	NZ						

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			ZO		ZB	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2022

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☒ *

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1 5° du C G I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

SAGE Expert-comptables janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2022

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 179		1 179		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	623 602		623 602		
	Charges constatées d'avance	VS	371		371		
	TOTAUX	VT	625 153	VU	625 153	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 076	7 076		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	11 734	11 734		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	8 686	8 686		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 628	4 628		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	106	106		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	136 955	136 955		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 027	2 027		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	171 212	VZ 171 212		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise FINANCIERE ZELMAT | Formulaire dépose au titre de l'IR | ET | | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31032022

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 869 322

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39 4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensee de reintegration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liees à des états et territoires non coopératifs non deductibles (cf. 2067-*bis*)	XX		XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39 1 3° et 212 *bis*) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032 NOT-SD)						I7	50 748
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins values nettes à long terme — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	I8	
Moins values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus values nettes à court terme	WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)	XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
						TOTAL I	WR : 920 070

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxees, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B SD, cadre III)	WU	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %	WH	
Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %	WP	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures	WW	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : — Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A : 37 475	XA	712 025
Produits de participation éligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)	ZX	

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.	ZY	
Majoration d'amortissement *	XD	

Abattement sur le bénéfice * et exonérations

Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles (44 *septies*)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5	XF
			Société d'investissements immobilier cotees (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
Zone franche urbaine TE (art. 44 *octies* A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité NC (art. 44 *quaterdecies*)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdecies*)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de developpement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)	X9		dont déduction exceptionnelle sinistrés de Martinique (art. 39 *decies* E)	YH		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C) *	YC	XG
dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)	YB		créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)	YD		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* F)	YI		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* G)	YL	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2
							TOTAL II	XH : 712 025

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables . — bénéfice (I moins II)	XI	208 045	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables . — déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	208 045	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise FINANCIERE ZELMAT — Néant [X] *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la deduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C-SD 2022

Désignation de l'entreprise FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	
					– Autres réserves	ZD	94 084
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	151 084		Dividendes	ZE	57 000
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	
	TOTAL I	ØF	151 084		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	151 084

RENSEIGNEMENTS DIVERS					Exercice N
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ	
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	6 986
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	3 075
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	10 061
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	423
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	9 400
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	9 823
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	60 195
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	972
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *			ØB	
	– Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	Numéro de centre agréé *	XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059 G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *									
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

⑫ DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette reévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,80 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU [ ] | Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

[ ] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintegré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2022

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise FINANCIERE ZELMAT Neant [X] *

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du regime du long terme (art. 219 I a *quater*-0 bis du CGI) ❶	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *ter*-0 du CGI) ❶	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le resultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④	⑤	⑥
Moins values nettes	N					
Moins values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2022

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise. FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐*

Exercice ouvert le 01042021 et clos le 31032022 — Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel *	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	280 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	280 000
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	998
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	9 063
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	10 061
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	269 939
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	269 939

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispense du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	280 000	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/04/2021	GZ	31/03/2022	
Date de cessation			HR	/ /	

SAGE Experts-comptables janvier 2022

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330 CVAE SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT SD au *§ déclaration des effectifs*

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F-SD 2022

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31032022

N° SIRET 52452342300016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FINANCIERE ZELMAT

ADRESSE (voie) 10, rue du Pountil

CODE POSTAL 31410 VILLE MAUZAC

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5796

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique ZELMAT | Prénom(s) Abel

Nom marital | % de détention 100,00 | Nb de parts ou actions 5796

Naissance: Date 16/08/1962 | N° Département EL BORJ (ALGERIE) | Commune 99 | Pays

Adresse : N° 10 | Voie Rue du Pountil

Code Postal 31410 | Commune MAUZAC | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance: Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N°2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31032022 N° SIRET 52425234300016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FINANCIERE ZELMAT

ADRESSE (voie) 10, rue du Pountil

CODE POSTAL 31410 VILLE MAUZAC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	3

Forme juridique SARL Dénomination Sté Nouvelle CODISTAL

N° SIREN (si société établie en France) 422155580 % de détention 74,00

Adresse : N° Voie Chemin de la Croisette

Code Postal 31860 Commune PINS JUSTARET Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination DIFRADIS

N° SIREN (si société établie en France) 423017623 % de détention 50,00

Adresse N° Voie ROUTE DES MOULINS A VENT

Code Postal 31700 Commune MONDONVILLE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination ABEDIS

N° SIREN (si société établie en France) 818636912 % de détention 86,67

Adresse : N° 138 Voie ROUTE DE SEYSSES

Code Postal 31100 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

N° 2065-SD
2022

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042021	et clos le	31032022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
FINANCIERE ZELMAT 10, rue du Pountil 31410 MAUZAC	
SIRET 5 2 4 2 5 2 3 4 3 0 0 0 1 6	**Mél :** abel.zelmat@franchise.carrefourmarket.fr
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Activites des sieges sociaux	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	169 925	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | **Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies***

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* | Zone franche Urbaine | Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A | Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : Sage Coala

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL BRUNAUD BERTONI & ASSOCIES 21 BOULEVARD DES LANDES 31800 ESTANCARBON Tél 0561953900	Tél
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	Date 31052022 Lieu MAUZAC
	Qualité et nom du signataire Gérant ABEL ZELMAT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ ***prestataire :***

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	47 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	47 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	47 000

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48 1 à 6 ann III au CGI) * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*	
Abel ZELMAT Gerant 10 Rue du Pountil 31410 MAUZAC	5796	2022	60 000					

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (4)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (6)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables janvier 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2022)

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _ ___ ou exercice

Désignation de l'entreprise FINANCIERE ZELMAT

Adresse 10, rue du Pountil 31410 MAUZAC

du 01/04/2021

au 31/03/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2022. . (total col 9 + total col 10) 10		- de l'exercice ..2022 10	208 045
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	177 227

Nom et qualité du signataire ABEL ZELMAT
Gérant

À MAUZAC, le 31052022

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

2022 **Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI** **2464**

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes) (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209 II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer sur un feuillet séparé l'identification opération par opération du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables janvier 2022

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468

(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total	

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

BBA
ST GAUDENS
21, boulevard des Landes - 31800 Estancarbon
Tél. 05 61 95 39 00 - Fax . 05 61 95 53 13
www.groupedrb.com
MEMBRE
DRB GROUPE

"FINANCIERE ZELMAT"
Société à responsabilité limitée
au capital de 579 600 euros
Siège social : 10, rue du Pountil
31410 MAUZAC
RCS : TOULOUSE B 524 252 343
SIRET : 524 252 343 00016

DECISIONS
ANNUELLES DU 26 SEPTEMBRE 2022

"FINANCIERE ZELMAT"
Société à responsabilité limitée
au capital de 579 600 euros
Siège social : 10, rue du Pountil
31410 MAUZAC
RCS : TOULOUSE B 524 252 343
SIRET : 524 252 343 00016

*****

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à onze heures trente, l'associé unique de la société "FINANCIERE ZELMAT", société à responsabilité limitée au capital de cinq cent soixante-dix-neuf mille six cents euros, divisé en cinq mille sept cent quatre-vingt-seize parts de cent euros chacune, dont le siège social est 10, rue du Pountil – 31410 MAUZAC, a consigné ses décisions prises dans les bureaux du supermarché « CARREFOUR MARKET » sis 138 bis route de Seysses à Toulouse (31100), sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Abel ZELMAT, gérant et associé unique.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement
CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT SEIZE parts, formant le capital social

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 mars 2022 ainsi que sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du code de commerce, intervenues ou renouvelées au cours du même exercice,

- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice ; quitus au gérant,

- Affectation des résultats,

- Rapport du commissaire aux comptes,

- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation,

- Le rapport du gérant,
- L'inventaire, le compte des résultats, les documents de synthèse et le bilan de l'exercice écoulé,
- Enfin, le texte des décisions qui seront consignées au registre.

Le Président rappelle les décisions prises :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, du rapport du commissaire aux comptes et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 mars 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne au gérant quitus de sa gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant à 869 322 euros aux "autres réserves".

L'associé unique reconnaît que le rapport présenté mentionne qu'il a été distribué au cours des exercices précédents :

2018 – 2019 : 50.000 €
2019 – 2020 : 50.000 €
2020 – 2021 : 57.000 €

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été poursuivies au cours de l'exercice clos le 31/03/2022 :

- Convention de prestations de SERVICES avec la Société CODISTAL : 60 000 €
- Convention de prestations de services avec la Société DIFRADIS : 140 000 €
- Convention de prestations de services avec la Société ABEDIS : 80 000 €.

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de trésorerie avec la SCI ZELMAT – montant des avances consenties à la clôture de l'exercice : 622 780 €

L'associé unique décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 60 000 euros.

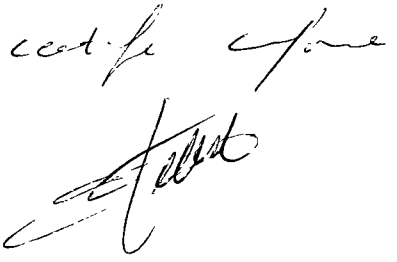
QUATRIEME DECISION

L'associé unique, sur le rapport de la gérance, rappelle qu'au titre de l'exercice écoulé, la société n'a exposé aucune dépense somptuaire visée par l'article 39-4 du Code Général des

Impôts et de même, aucun intérêt excédentaire tel que visé par l'article 212 du C.G.I., n'a été versé durant cet exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé.



"FINANCIERE ZELMAT"
Société à responsabilité limitée
au capital de 579 600 euros
Siège social : 10, rue du Pountil
31410 MAUZAC
RCS : TOULOUSE B 524 252 343
SIRET : 524 252 343 00016

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2022, ainsi que sur les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, savoir :

- le compte des résultats, les documents de synthèse et le bilan,
- le texte des résolutions que nous proposons à votre vote.

Compte rendu de la gestion de la gérance ainsi que de l'activité de la société durant l'exercice écoulé

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons que le chiffre d'affaires (HT) s'est élevé à 280 000 euros, que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 869 322 euros, après dotation aux amortissements 0 euros, assortie d'une constitution de provision pour impôts sur les bénéfices de 50 748 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à 170 482 euros.

Les charges financières s'élèvent à 0 euro.

Les salaires s'élèvent à 89 634 euros.

Les produits financiers représentent 749 588 euros.

Perspectives d'avenir

Il convient de rappeler que la société "FINANCIERE ZELMAT" est une société de gestion de portefeuille de titres, à cet effet ses principales sources de revenus sont constituées par les dividendes et les prestations de services rendues à ses filiales.

Présentation des comptes - bilan

Nous vous présentons en détail le compte des résultats, les documents de synthèse et le bilan, que nous soumettons à votre approbation.

Résultats de l'exercice - Propositions d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant à 869 322 euros au compte "autres réserves"

Nous vous rappelons qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents les sommes suivantes :

2018 – 2019 : 50.000 €
2019 – 2020 : 50.000 €
2020 – 2021 : 57.000 €

Conventions de l'article L 223-19 du code de commerce

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associé unique.

- Convention de prestation de services CODISTAL : 60 000 €
- Convention de prestation de services DIFRADIS : 140 000 €
- Convention de prestation de services ABEDIS : 80 000 €

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, le présent rapport rappelle qu'il n'existe aucune autre convention devant être reportée sur le registre des décisions de l'associé unique.

Mention des dépenses non déductibles

Nous vous rappelons qu'au titre de l'exercice écoulé la société n'a exposé aucune dépense somptuaire visée par l'article 39-4 du Code Général des Impôts et de même, aucun intérêt excédentaire tel que visé par l'article 212 du C.G.I. n'a été versé durant cet exercice.

Rappel des participations financières :

Nous vous rappelons que la société financière ZELMAT détient les participations dans les sociétés suivantes :

- SAS ABEDIS à concurrence de 64 % dont le CA sur le dernier exercice est de 16 831 054 €
- CODISTAL à concurrence de 64 % dont le CA sur le dernier exercice est de 7 426 823 €
- DIFRADIS à concurrence de 50 % dont le CA sur le dernier exercice est de 17 462 714 €

Au cours de l'exercice en cours, la société FINANCIERE ZELMAT a pris une participation dans la SCI ZELMAT à concurrence de 10 %.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La société a pris une participation financière à hauteur de 50% dans la société civile immobilière CZ IMMO. Cette entité a pour objet de se porter acquéreur des murs du Carrefour de MONDONVILLE exploité par la SAS DIFRADIS moyennant un prix de 3 742 000,00 €.

ACTIVITES EN MATIERE DE R&D

NEANT

MODIFICATIONS INTERVENUES

Organes de gestion : NEANT

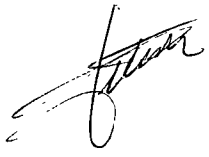
Capital social : NEANT

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

La Société est dans l'incapacité de fournir les informations éditées pas les articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de clos clients en indiquant le nombre total de factures reçues et émises non réglées ou ayant connu un retard de paiement au 31/03/2022.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérant quitus de sa gestion.

LE GERANT.



FINANCIERE ZELMAT
Société à responsabilité Limitée
Capital social : 579 600 €
10 Rue du Pountil
31410 MAUZAC
RCS TOULOUSE 524 252 343

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 Mars 2022

SAS A2H AUDIT
HARDTMEYER-HUC
Commissaire aux Comptes
Immeuble Espace 2B
6 Mail Philippe Lamour
34760 BOUJAN SUR LIBRON

A l'Associé unique de la société FINANCIERE ZELMAT,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE ZELMAT relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

2-1-Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2-2-Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er Avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID 19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-6 du Code de Commerce ne nous ont pas été communiquées. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5- Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

6- Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

BOUJAN SUR LIBRON,
Le 9 Septembre 2022

SAS A2H AUDIT - HARDTMEYER-HUC

J. BILLY



ANNEXES

- DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- COMPTES ANNUELS

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022 — Présenté en Euros — Edité le 22/07/2022

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/03/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 004 459		1 004 459	30,56	1 004 359	40,95
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	***1 004 459***		***1 004 459***	30,56	***1 004 359***	40,95
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés					25 171	1,03
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					7 434	0,30
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 179		1 179	0,04	438	0,02
. Autres	623 602		623 602	18,97	18 822	0,77
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	15,21		
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 156 972		1 156 972	35,20	1 396 311	56,92
Charges constatées d'avance	371		371	0,01	371	0,02
TOTAL (II)	***2 282 124***		***2 282 124***	69,44	***1 448 548***	59,05
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***3 286 583***		***3 286 583***	100,00	***2 452 907***	100,00

S.H.H C.A.C

BILAN PASSIF

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022 — Présenté en Euros — Edité le 22/07/2022

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 579 600)	**579 600**	17,64	**579 600**	23,63
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	57 960	1,76	57 960	2,36
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 608 489	48,94	1 514 405	61,74
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	***869 322***	26,45	***151 084***	6,16
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***3 115 371***	94,79	***2 303 049***	93,89
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	136 955	4,17	123 973	5,05
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 076	0,22	2 925	0,12
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux	11 734	0,36	14 346	0,58
. Etat, impôts sur les bénéfices	8 686	0,26		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 628	0,14	8 508	0,35
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	106	0,00	105	0,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 027	0,06		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***171 212***	5,21	***149 857***	6,11
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***3 286 583***	100,00	***2 452 907***	100,00

S.H.H C.A.C

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022 — Présenté en Euros — Edité le 22/07/2022

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/03/2022 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/03/2021 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	280 000		280 000	100,00	299 368	100,00	-19 368	-6,46
Chiffres d'Affaires Nets	**280 000**		**280 000**	100,00	**299 368**	100,00	**-19 368**	-6,46
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					365	0,12	-365	-100,00
Autres produits			0	0,00	0	0,00		
Total des produits d'exploitation (I)			***280 000***	100,00	***299 733***	100,12	***-19 733***	-6,57
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			10 061	3,59	8 444	2,82	1 617	19,15
Impôts, taxes et versements assimilés			9 823	3,51	9 776	3,27	47	0,48
Salaires et traitements			89 634	32,01	90 597	30,26	-963	-1,05
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			***109 518***	39,11	***108 817***	36,35	***701***	0,64
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**170 482**	60,89	**190 916**	63,77	**-20 434**	-10,69
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			749 500	267,68	19 500	6,51	730 000	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			88	0,03	133	0,04	-45	-33,82
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***749 588***	267,71	***19 633***	6,56	***729 955***	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements					14 797	4,94	-14 797	-100,00
Total des charges financières (VI)					***14 797***	4,94	***-14 797***	-100,00
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**749 588**	267,71	**4 836**	1,62	**744 752**	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**920 070**	328,60	**195 752**	65,39	**724 318**	370,02

S.H.H C.A.C

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022 — Présenté en Euros — Edité le 22/07/2022

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	50 748	18,12	44 668	14,92	6 080	13,61
Total des Produits (I+III+V+VII)	***1 029 588***	367,71	***319 366***	106,68	***710 222***	222,38
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***160 266***	57,24	***168 282***	56,21	***-8 016***	-4,75
RÉSULTAT NET	**869 322** *Bénéfice*	310,47	**151 084** *Bénéfice*	50,47	**718 238**	475,39
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

S.H.H
C.A.C

ANNEXE

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 29/08/2022

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022 dont le total est de 3 286 583,10 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 869 321,69 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ☐ ☒ continuité de l'exploitation,
- ☐ ☒ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ☐ ☒ indépendance des exercices,

☒ et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

☐

☐ La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

☐ Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

☐

☐ Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

☒ immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

☒ immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

☐

☐ Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

☐ Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

☐

Type☐	Durée
Logiciels informatiques☐	*de 01 à 03 ans*
Brevets☐	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains☐	*de 06 à 10 ans*
Constructions☐	*de 10 à 20 ans*
Agencement des constructions☐	*12 ans*
Matériel et outillage industriels☐	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations☐	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport☐	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique☐	*de 03 à 10 ans*
Mobilier☐	*de 05 à 10 ans*
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

1.4.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

Conformément aux recommandations de l'ANC du 24 juillet 2020, il est proposé deux approches alternatives : l'approche ciblée ou l'approche d'ensemble. La première présente les principaux impacts jugés pertinents, la seconde s'attache à présenter l'ensemble des impacts, leurs interactions et leur incidence sur les agrégats usuels. Nous avons retenu l'approche ciblée en raison de la difficulté à mesurer les conséquences relatives à cette situation.

☐ En raison de l'épidémie mondiale de Covid-19 et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 Mars 2020, la société n'a pas été impactée sur l'exercice clos le 31/03/2022.

☒ A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31/03/2022, la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation

ANNEXE

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS Edité le 29/08/2022

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

☐

☒ Etablissement des états financiers en conformité avec :

☐

☐ ☒ le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017

☐ ☒ les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit°, créat° viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	*1 004 359*		*100*
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	*1 004 359*		*100*
TOTAL GENERAL	*1 004 359*		*100*

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			*1 004 459*	*1 004 459*
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			*1 004 459*	*1 004 459*
TOTAL GENERAL			*1 004 459*	*1 004 459*

4 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	*1 179*	*1 179*	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	*623 602*	*623 602*	
Charges constatées d'avance	*371*	*371*	
TOTAL GENERAL	*625 153*	*625 153*	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	*7 076*	*7 076*		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	*11 734*	*11 734*		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	*8 686*	*8 686*		
- T.V.A.	*4 628*	*4 628*		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	*106*	*106*		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	*136 955*	*136 955*		
Autres dettes	*2 027*	*2 027*		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	*171 212*	*171 212*		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

5 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

5.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 658
Dettes fiscales et sociales	106
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	5 764

5.2 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	371	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	371	

Commentaires:

5.3 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	5 796	100,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	5 796	100,00

Commentaires:

5.4 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	280 000
TOTAL	280 000

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

Répartition par marché géographique	Montant
France	280 000
Etranger	
TOTAL	280 000

5.5 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. Impots	Impots
Résultat courant	920 070	
Résultat exceptionnel (et participation)		
Résultat comptable	869 322	

Commentaires:

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/03/2022 12 mois	31/03/2021 12 mois	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*579 600*	*579 600*	*579 600*	*579 600*	*579 600*
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*280 000*	*299 368*	*306 950*	*279 845*	*284 008*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*920 070*	*195 752*	*489 476*	*327 300*	*159 471*
c) Impôt sur les bénéfices	*50 748*	*44 668*	*52 730*	*42 545*	*46 313*
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*869 322*	*151 084*	*436 746*	*284 755*	*113 158*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*869 322*	*151 084*	*436 746*	*284 755*	*113 158*
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	*89 634*	*90 597*	*90 256*	*94 097*	*94 955*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

6 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SARL CODISTAL	*76 225*	*469 694*	*74,00*	*579 000*	*579 000*			*7 426 823*	*126 288*	*499 500*
SAS ABEDIS	*2 027*	*699 450*	*64,00*	*1 300*	*1 300*			*16 831 054*	*271 993*	
SAS DIFRADIS	*15 200*	*761 886*	*50,00*	*424 059*	*424 059*			*17 462 714*	*202 386*	*250 000*
SCI ZELMAT	*1 000*		*10,00*	*100*	*100*	*622 780*				
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires